



Séance du 15 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi 15 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de HEUDEBOUVILLE, Place Paul VAUR, sous la présidence de Monsieur Hubert ZOUTU, Le Maire.

Date de la convocation : 9 mars 2021

Présents : Alain CHERVEL, Edith DELAUNAY, Patrick DEPITRE, Linda DUDOUIT, Sylvie DUMETS, Bertrand MAZURIER, Camille MBONGO MBAPPE, Olivier PICARD, Frédérique PIEDNOEL, Véronique POSTEL, Jean-Paul REBULET.

Absent(s) :

Excusé(s) : Isabelle AMETTE a donné pouvoir à Alain CHERVEL
Nathalie BONNAIRE a donné pouvoir à Hubert ZOUTU
Xavier PREVOST a donné pouvoir à Sylvie DUMETS

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CHERVEL

- **Projet de réhabilitation de l'Ecole Maternelle en Centre communal de Santé- Choix de l'architecte**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'offre de soin que souhaite développer la commune de HEUDEBOUVILLE sur son territoire, il convenait d'identifier un lieu adéquat à l'accueil de la population.

Il a été convenu suite aux travaux du nouveau groupe scolaire, que le bâtiment de l'école maternelle serait adéquat pour accueillir le futur centre communal de santé.

Dans ce cadre, il convient de lancer une étude pour la transformation de l'école maternelle en centre communal de santé.

4 propositions d'architectes ont été reçues et 2 cabinets d'architectes ont été auditionnés par le Conseil Municipal.

A l'issue de l'analyse des propositions et des auditions, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la proposition du cabinet « Artech Architecture » représenté par Madame Lucille REGNIER.

Cette proposition s'élève en forfait rémunération de base à 28 140 € HT soit 33 768 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre décide de :

- Confier au cabinet « Artech Architecture » la mission de base de transformation de l'école maternelle en centre communal de santé.
- Dit que la proposition sera retournée signée après le vote du budget primitif.
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2021.
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.